

**Création de la SBIMFL : une avancée stratégique pour le développement durable des infrastructures maritimes et fluvio-lagunaires au Bénin**

**Vers une gouvernance intégrée et résiliente des espaces portuaires et hydrauliques**

**Une analyse du Dr Damien Ahouandokoun**

*Expert en économie maritime et portuaire*

*Spécialiste en aménagement portuaire et développement durable*

Dans cette analyse, le Dr Damien Ahouandokoun revient sur la portée stratégique de la création de la Société Béninoise d’Infrastructures Maritimes et Fluvio- Lagunaires (SBIMFL). À travers son regard d’expert, il met en lumière les enjeux, les avantages, les défis, ainsi que les retombées économiques et sociales de cette initiative gouvernementale, qui constitue un jalon fondamental dans la structuration durable des infrastructures liées aux voies d’eau au Bénin

# Un acte politique audacieux et porteur d’avenir

Je tiens à adresser mes vives félicitations et mes sincères remerciements au Gouvernement de la République du Bénin et à Son Excellence Monsieur Patrice Talon, Président de la République, pour la mise en place de la SBIMFL, actée récemment en Conseil des ministres avec l’approbation officielle de ses statuts. Par cet acte fondateur, le Chef de l’État confirme une fois encore sa vision audacieuse et son engagement résolu pour une gouvernance moderne, durable et souveraine de nos infrastructures stratégiques. La création de la SBIMFL marque un tournant majeur dans l’histoire de la gestion intégrée des espaces portuaires,

fluviaux et lagunaires du Bénin, longtemps caractérisée par une dispersion des responsabilités institutionnelles.

#  Les atouts de la SBIMFL : une nouvelle ère pour l’économie bleue béninoise

La SBIMFL est appelée à devenir un levier essentiel de la politique d’aménagement du territoire et de valorisation de nos ressources hydrauliques. En centralisant les expertises techniques, juridiques, environnementales et financières, elle permettra une gestion plus efficiente et coordonnée des ouvrages liés aux voies d’eau.

Les avantages attendus sont multiples et concrets :

* Une meilleure **planification et coordination** des projets liés aux infrastructures portuaires, fluviales et lagunaires ;
* Une **réduction significative des risques environnementaux**, notamment l’érosion côtière, les inondations et la dégradation des écosystèmes sensibles ;
* Le **renforcement de la mobilité fluviale**, améliorant l’accès et les échanges dans les zones enclavées, au bénéfice des populations locales ;
* La **revitalisation des ports secondaires**, des débarcadères et des canaux navigables, générant des emplois et des revenus au niveau communautaire
* Une **plus grande résilience** face aux effets du changement climatique, grâce à des ouvrages durables et adaptés aux réalités locales.

En somme, la SBIMFL pose les fondements d’une économie bleue inclusive, compétitive et résolument tournée vers l’avenir.

 **Les défis à relever : entre ambitions et exigences de gouvernance** Cependant, il convient de rester lucide : toute réforme structurelle comporte des défis à anticiper. Le succès de la SBIMFL dépendra de la qualité de sa gouvernance, de la clarté de son cadre institutionnel et de sa capacité à mobiliser durablement les ressources financières nécessaires.

Parmi les principaux risques identifiés, l’on peut citer :

* Une **centralisation excessive des décisions**, risquant de marginaliser les collectivités locales et les acteurs de terrain pourtant indispensables à la réussite des projets ;
* D’éventuelles **lourdeurs administratives**, susceptibles de ralentir l’exécution des programmes ;
* La nécessité d’un **financement pérenne**, reposant sur un environnement fiscal et juridique incitatif, clair et stable pour les investisseurs publics et privés.

Il s’agira donc de veiller à une gouvernance participative, transparente et performante, afin d’éviter que cet outil stratégique ne devienne un simple organe administratif sans impact réel.

#  Des retombées positives pour le vécu quotidien des populations

Au-delà des considérations techniques et institutionnelles, la SBIMFL aura des effets directs et concrets sur le vécu des citoyens béninois. Elle contribuera à :

* **Désenclaver les zones rurales et isolées**, en favorisant des transports fluviaux accessibles et fiables ;
* **Stimuler les économies locales**, à travers une meilleure valorisation des ressources hydrauliques et la structuration d’activités génératrices de revenus ;
* **Améliorer la qualité de vie des populations riveraines**, notamment les pêcheurs, les commerçants, les artisans et les transporteurs ;
* **Renforcer la résilience environnementale et sociale**, grâce à une gouvernance inclusive des écosystèmes côtiers, lagunaires et fluviaux.

Ainsi, la SBIMFL pourrait devenir un catalyseur de transformation territoriale et sociale, à condition d’être portée par une vision claire, des moyens adaptés et une volonté constante d’inclusion.

En définitive, la création de la SBIMFL s’inscrit dans une dynamique de transformation profonde, voulue et conduite par le Président Patrice Talon. Elle témoigne d’une volonté politique affirmée de doter le Bénin d’outils modernes

pour gérer durablement son espace maritime et fluvial, tout en renforçant sa souveraineté économique et environnementale.

Il est à souhaiter que cette société publique, par son efficacité et son exemplarité, devienne un **modèle régional de gouvernance hydraulique**, capable d’inspirer d’autres pays de la sous-région.

Que la SBIMFL serve durablement les intérêts du peuple béninois, dans l’esprit d’une gouvernance verte, équitable et résiliente.



# Dr Damien Ahouandokoun

*Expert en économie maritime et portuaire*

*Spécialiste en aménagement portuaire et développement durable*